



175189 - Est il permis de compter sur son effort personnel pour choisir des versets et des invocations religieuses pour la guérison? Ou faut il se contenter de ce qui a été reçu (des anciens)?

question

L'exorcisme religieux peut elle faire l'objet d'un effort personnel pour choisir les versets , les hadiths authentiques et les invocations acceptables? Ou doit on se contenter de l'emploi des hadiths authentiques reçus

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'y a aucun inconvénient, s'il plait à Allah, à ce que le guérisseur utilise le Coran ou des formules générales de protection et des invocations religieuses ou des invocations justes et pertinentes qu'Allah aurait inspiré au fidèle croyant. Ceci est fondé sur la portée générale de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui): **que celui d'entre vous qui a la possibilité d'être utile à son frère le fasse.** (rapporté par Ahmad,13973) et jugé authentique par al-Albani dans Sahih al-Djaam', (6019) et la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui): **il n'y a aucun inconvénient à chercher à guérir à l'aide de moyens exempts d'associationnisme (chirk).** (rapporté par Mouslim,2200).

Al-Hafizh ibn Hadjar (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:« les ulémas sont unanimes à autoriser l'exorcisme à la réunion de trois conditions:

-qu'on n'y emploie que la parole d'Allah Très haut, Ses noms et attributs;

- qu'on le fasse en langue arabe ou dans une autre langue à condition que les termes usités soient compris;



-que le guérisseur croit que l'effet recherché ne peut provenir que d'Allah Très haut.

Il y a une divergence au sein des ulémas sur cette dernière condition. L'avis le mieux argumenté veut qu'il faut réunir toutes les conditions susmentionnées. On trouve dans le Sahih de Mouslim un hadith d'Awf ibn Malik dans lequel il dit: nous pratiquions l'exorcisme à l'époque antéislamique ...]une fois devenus musulmans[nous avons dit : ô Messenger d'Allah! Qu'en pense tu? Il dit: montres moi comment vous guérissiez... il n'y a aucun inconvénient à le faire pourvu d'éviter de tomber dans l'associationnisme. Mouslim a rapporté un hadith de Djabir qui dit: «Le Messenger d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) nous a interdit la pratique de l'exorcisme..Puis la famille d'Amr ibn Hazm alla lui dire: ô Messenger d'Allah! Nous avons des méthodes de guérison qui nous permettaient d'exorciser la pique du scorpion? Le rapporteur dit : ensuite ils lui montrèrent comment ils le faisaient..Après quoi le Prophète dit: je n'y vois aucun inconvénient, que celui d'entre vous qui a la possibilité d'être utile à son frère le fasse. Des gens se fondent sur la portée générale de ces propos pour autoriser toute formule de guérison réputée efficace, même si elle n'était pas comprise. Cependant le hadith d'Awf a indiqué que tout exorcisme pouvant impliquer l'associationnisme est à interdire. Les formules non comprises pouvant impliquer l'associationnisme doivent être bannies par précaution. La dernière des trois conditions suscitées est nécessaire.

Al-Qourtoubi dit: ce qui se fait à l'aide de la parole d'Allah ou de ses noms est permis. Si, en plus, il est reçu des anciens, il est alors recommandé. Extrait de Fateh al-Bari,10/195.

Al-Khattabi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: l'exorcisme interdit est celui dans lequel on utilise une langue autre que l'arabe de sorte qu'on ne comprenne pas si ce qui est dit est entaché de magie ou de mécréance... Quant aux formules bien comprises qui comprennent la mention du nom d'Allah très haut, leur emploi est recommandé et considéré comme source de bénédiction. (Extrait de Maalim as-Sunan (4/226).

Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): «Les manières de guérir sont au nombre de quatre:



- ce qui est autorisé et recommandé parce qu'il est dans la Sunna;
 - ce qui est interdit parce qu'il relève de l'associationnisme
 - ce qui constitue une innovation;
 - ce qui est une invocation autorisée parce qu'elle est exempte de l'associationnisme et de l'innovation même s'il n'est pas reçu du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui et sur sa famille et ses compagnons). C'est à ce propos que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit à propos de la guérison: **elle ne fait l'objet d'aucun inconvénient, si elle est exempte de l'associationnisme.**
- Extrait des fatwa nouroune ala-ad-darb (6/14).

Allah le sait mieux.